APPRENDS TON TAWHÎD

L'UNICITÉ D'ALLÂH

Au nom d'Allâh, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Quel est le jugement de l'apprentissage du Tawhîd ?

L'apprentissage du Tawhîd est la plus grande des obligations et cela est même une condition de celui-ci. La preuve de cela est le verset {Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allâh} [Sourate 47, verset 19].

Quel est le jugement de celui qui ignore le Tawhîd ?

Celui qui ignore le Tawhîd et commet le chirk est un idolâtre et un mécréant. La preuve de cela est le verset {Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ?» Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « Vraiment, nous n'y avons pas fait attention », ou que vous auriez dit (tout simplement): «Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allâh, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs ?»} [Sourate 7, versets 172-173].

Que signifie Lâ ilâha illa llâh ?

Lâ ilâha illa Llâh signifie que nul n'est digne d'être adoré sauf Allâh c'est-à-dire mécroire au Tâghoût et adorer Allâh seul sans associé. La preuve de cela est le verset {Donc, quiconque mécroit au Tâghoût tandis qu'il croit en Allâh saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.} [Sourate 2, verset 256].

Qu'est-ce que le Tâghoût ?

Le Tâghoût est tout ce qui est adoré, obéi, suivi et dont on prend le jugement en dehors d'Allâh.

La preuve du Tâghoût de l'adoration est le verset {Dis : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allâh ? Celui qu'Allâh a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tâghût, ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit »} [Sourate 5, verset 60].

Quant au Taghoût du jugement la preuve est le verset {N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire.} [Sourate 4, verset 60].

Comment mécroit-on au Tâghoût ?

-Il faut croire fermement que ce qui est adoré en dehors d'Allâh est nul et la preuve de cela est {C'est ainsi qu'Allâh est Lui le Vrai, alors

que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est Allâh qui est le Sublime, le Grand.} [Sourate 22, verset 62].

-Il faut délaisser le Tâghoût et la preuve de cela est {Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allâh et écartez-vous du Tâghoût»} [Sourate 16, verset 36].

-Il faut détester le Tâghoût et le déclarer mécréant ainsi que ses adeptes, la preuve de cela est le verset {Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allâh. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allâh, seul »} [Sourate 60, verset 1].

Quelles sont les conditions du Tawhîd ?

Les savants ont déduit du Qorân et de la Sunnah que les conditions du Tawhîd sont au nombre de sept :

1-La connaissance du Tawhîd et la preuve de cela est le verset {Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allâh} [Sourate 47, verset 19].

2-La certitude à propos du Tawhîd et la preuve de cela est le verset {Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allâh et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allâh. Ceux-là sont les véridiques} [Sourate 49, verset 15].

3-L'acceptation du Tawhîd et de ce qu'il implique par la langue et la preuve de cela est le verset {Quand on leur disait : « Point de divinité à part Allâh », ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? »} [Sourate 37, verset 36].

4-La soumission à ce qu'implique le Tawhîd par les membres et la preuve de cela est le verset {Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].} [Sourate 4, verset 65].

5-Le fait d'être véridique qui s'oppose à l'hypocrisie de celui qui prétend le Tawhîd par la langue et agit selon lui en apparence mais dont le cœur est vide de foi ou remplit de doute. La preuve de cela {Ils cherchent à tromper Allâh et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.} [Sourate 2, verset 9].

> *{Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allâh et écartez-vous du tâghoût »}*
>
> *[Sourate 16, verset 36].*

6-Le culte pur voué exclusivement à Allâh exempt de chirk et la preuve est le verset **{Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture.}** [Sourate 98, verset 5].

7-L'amour du Tawhîd d'Allâh et la preuve de cela est **{Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allâh, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allâh. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allâh.}** [Sourate 2, verset 165].

Quelles sont les annulations du Tawhîd ?

Les annulations du Tawhîd sont nombreuses certains savants en ont rassemblés plus de 400 mais les savants sont unanimes sur les dix suivantes :

1-Le chirk dans l'adoration d'Allâh et la preuve de cela est le verset **{Certes Allâh ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé.}** [Sourate 4, verset 48].

{Et le verset Quiconque associe à Allâh (d'autres divinités,) Allâh lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !} [Sourate 5, verset 72].

2-Quiconque met entre lui et Allâh des intermédiaires qu'il invoque et à qui il demande l'intercession et place sa confiance en eux a mécru à l'unanimité.

3-Celui qui ne déclare pas mécréant les idolâtres ou doute de leur mécréance ou valide leur doctrine a mécru.

4-Celui qui croit que la guidée d'un autre que le Prophète (ﷺ) est meilleure que sa guidée ou que le jugement d'un autre que lui est meilleur, comme ceux qui préfèrent le jugement du Tâghoût à son jugement est un mécréant.

5-Celui qui déteste un élément de la religion du Prophète (ﷺ), même s'il le pratique, a mécru. La preuve de cela est le verset **{C'est parce qu'ils ont détester ce qu'Allâh a fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres.}** [Sourate 47, verset 9].

6-Celui qui se moque d'un aspect de la religion du Prophète (ﷺ) de sa récompense ou de son châtiment a mécru et la preuve est sa parole **{Dis : « Est-ce d'Allâh, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien mécru après avoir eu la foi.}** [Sourate 9, versets 65-66].

7-La sorcellerie, celui qui l'apprend ou la pratique a mécru la preuve est le verset **{Mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne sois pas mécréant »}** [Sourate 2, verset 102].

8-Soutenir les idolâtres et les aider contre les musulmans, la preuve est la parole d'Allâh **{Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allâh ne guide certes pas les gens injustes.}** [Sourate 5, verset 51].

9-Celui qui croit qu'il peut sortir de la législation de Muhammed (ﷺ) a mécru.

10-Celui qui se détourne de la religion d'Allâh, ne l'apprend pas ni ne la met en pratique a mécru et la preuve est le verset : **{Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allâh sont rappelés et qui ensuite s'en détourne ? Nous nous vengerons certes des criminels.}** [Sourate 32, verset 22].

Que les prières et les bénédictions soient sur le bien-aimé prophète, sur sa famille ainsi que ces compagnons.